

Tél. : 01 34 70 03 11
Fax : 01 30 34 27 68
e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance
est à adresser à Mr le Maire

**ARRÊTÉ DU MAIRE
PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS
AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX**

N°2024-99

Le Maire de Bernes-sur-Oise

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ou conseillers municipaux,

Vu les délibérations du conseil municipal du 15 septembre 2020 et 25 août 2022 adoptant le montant des indemnités de fonctions des conseillers municipaux (dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par les articles L.2123-23 et L.2123-24 du code général des collectivités territoriales),

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 28 mai 2020 et le tableau à jour des conseillers municipaux adopté le 20 février 2023,

Vu la demande de fin de délégation de conseiller municipal de Madame Carine FRAISSE, prenant effet le 23 août 2024, portant sur le logement, les relations avec les bailleurs sociaux ; le cadre de vie et la ruralité,

Considérant la nécessité d'actualiser la liste des délégations attribuées aux conseillers,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Madame Dorothee OULIÉ, conseillère municipale, est déléguée à la vie associative et aux animations du village.

ARTICLE 2 :

Madame Céline FOURQUAUX, conseillère municipale, est déléguée à la culture et au tourisme.

ARTICLE 3 :

Madame Virginie COUTINHO, conseillère municipale, est déléguée à la parentalité et la petite enfance.

ARTICLE 4 :

Madame Anne-Marie GALLIMARD, conseillère municipale, est déléguée aux seniors et à la politique intergénérationnelle.

ARTICLE 5 :

Monsieur Michel MALINGRE, conseiller municipal, est délégué aux marchés et commerces ambulants.

ARTICLE 6 :

Monsieur Olivier FOUR, conseiller municipal, est délégué au patrimoine, à l'immobilier communal, aux cérémonies et au devoir de mémoire.

ARTICLE 7 :

Monsieur Abdoulaye DIATTA, conseiller municipal, est délégué aux recherches de subventions et au développement des activités sportives.

ARTICLE 8 :

Les présentes délégations sont accordées depuis le 1^{er} octobre 2020 et pour la durée du mandat.

ARTICLE 9 :


Les délégués assureront leurs fonctions et missions en nos lieu et place et concurremment avec nous.

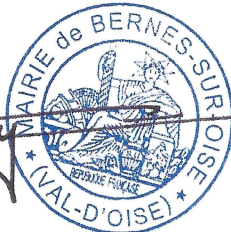
ARTICLE 10 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire et une ampliation sera adressée :

- à la Préfecture de Cergy-Pontoise
- au receveur municipal.

Fait à Bernes-sur-Oise, le 28 août 2024

 Le Maire,
Olivier ANTY



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : 31 août 2024